

NS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-248 du 21 Juin 1996

chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme
de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI,
Ministre des Travaux Publics et des Trans-
ports pour compter du 7 Juin 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars
1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouver-
nement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 7 Juin 1996, Monsieur Ismaël TIDJANI
SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des
Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur
Kamarou FASSASSI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 21 Juin 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MTPT-MJLDH 4 PM 2
AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-